



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 647-2026 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 647-2026 relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 mars 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière